



FICHE DE NUMEROTATION N° 600600-204924

Autorite Contractante:

CLINIQUE PERINATALE MOHAMED VI BAMAKO

MARCHE N° 3023/M-2025

CELLULE MARCHES PUBLICS AUPRES DU MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL

MODE DE PASSATION: DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A
COMPETITION RESTREINTE

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

OBJET: maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque HEALTHCARE de
la CPM- VI

TITULAIRE(S):

"MEDICAL CONFORT" SARL . NIF: 082255280N

MONTANT DU MARCHE: 14 986 000 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION: 1 mois

FINANCEMENT: BN

Section : 628

Chapitre

12220010020001000000

Nature

614105

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-08-06 10:20:54.0

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

REPUBLIQUE DU MALI

.....
Clinique Périnatale Mohammed VI-B Un Peuple – Un But - Une Foi
Tel : 20 23 29 58

CONTRAT N° _____

(Suivant l'Arrêté n°2015- 3721/MEF – SG du 22 octobre 2015, fixant les modalités d'application du décret N°2015-0604/P-RM du 25septembre 2015, portant code des marchés publics et des délégations de service public)

APPROUVE-LE _____

NOTIFIE-LE _____

OBJET : maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare.

TITULAIRE : MEDICAL CONFORT

- Registre de commerce : MA.BKO. 2025. B-4388
- Numéro d'identification fiscale : 082255280N
- Adresse : Missira Rue Achkabad Porte 1244, Tel. : 93 63 96 02
- Compte Banque : ML0160122002040147161849 BDM

MONTANT DU MARCHÉ : Quatorze Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Six Mille (14 986 000) *FCFA*, Toutes Taxes Comprises (TTC).

DÉLAI D'EXÉCUTION : Un (01) mois.

FINANCEMENT : Budget National – Exercice 2025

CHAPITRE : 12-2-2001-0020-001-000000

NATURE : 61-4-1-05

PRM : Directeur Général

ENREGISTRE au Service des Impôts

Aux termes de la Demande de Renseignements et de Prix N°0012 /2025 entre le Directeur de la Clinique Périnatale Mohammed VI-B (ci-après désignée comme « L'Autorité Contractante ») d'une part et MEDICAL CONFORT, Missira Rue Achkabad Porte 1244, Tel. : 93 63 96 02 (Ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part :

- ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed VI Bamako.

Et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à Quatorze Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Six Mille (14 986 000) FCFA, Toutes Taxes Comprises (TTC) (ci-après désigné comme le «Le montant du contrat»).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) L'acte d'engagement ;
- (b) Le devis estimatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] ;
- (c) Le Bordereau des prix unitaires ;
- (d) Les spécifications techniques ;

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de Quatorze Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Six Mille (14 986 000) FCFA, Toutes Taxes Comprises (TTC). Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent marché est d'un (01) mois.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera suivant les modalités ci-après : fin de mois sur présentation d'une facture.

Les règlements au profit du fournisseur (ou du prestataire de service) au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte n° **ML0160122002040147161849** ouvert au nom de MEDICAL CONFORT à la **BDM** après service fait et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante ».

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 : GARANTIE DE BONNE EXECUTION (Sans objet)

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent

(5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de *[Insérer le montant en FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]*.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 : RECEPTION

Les contrats de prestations donnent lieu à une réception unique ou partielle (mensuelle ou trimestrielle) constatée après service. Après constatation de l'effectivité du service, l'administration délivre une attestation de service fait.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un deux mille cinq centième (1/2500^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13 : SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de

fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

- EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif à la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed VI Bamako, conclu entre La Clinique Périnatale Mohammed VI Bamako et MEDICAL CONFORT, Missira Rue Achkabad Porte 1244, Tel. : 93 63 96 02 passé après Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte, pour un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-six mille (14 986 000) *FCFA*, Toutes Taxes Comprises (TTC), financé par le Budget National – Exercice 2025, à hauteur de 100% pour une durée d'exécution d'un (01) mois, conformément aux lois en vigueur au Mali, les jours et années mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par Le fournisseur	Conclu par Le Chef de Service Administration et Finances
Bamako, le _____	Bamako, le _____
Vu par Le Contrôleur Financier	Approuvé par Le Directeur Général
Bamako, le _____	Bamako, le _____

MEDICAL CONFORT

TOUT POUR EQUIPEMENT TECHNIQUE ET MEDIAUX VENTE REPARATION
MAINTENANCE ET ENTRETIEN MISSIRA RUE ACHKABAD PORTE 1244 TEL 93 63 96 02 NIF
082255280N RCCMABKO2025B4388 COMPTE ML0160122002040147161849BDM

DEVIS ESTIMATIF

DRPCR N°0012/MSDS-CPM-VI-2025

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1.	maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako	01	12 700 000	12 700 000	1 mois	CPMVI
	TOTAL HT			12 700 000		
	TVA 18%			2 286 000		
	Total TTC			14 986 000		

Quatorze millions neuf cent quatre-vingt-six mille (14 986 000) *FCFA*

Date

Le Fournisseur

MEDICAL CONFORT

TOUT POUR EQUIPEMENT TECHNIQUE ET MEDIAUX VENTE REPARATION

MAINTENANCE ET ENTRETIEN MISSIRA RUE ACHKABAD PORTE 1244 TEL 93 63 96 02 NIF

082255280N RCCMABKO2025B4388 COMPTE ML0160122002040147161849BDM

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

DRPCR N°0012/MSDS-CPM-VI-2025

No	Désignation	Prix unitaires en Chiffres	Prix unitaires en Lettres
1.	maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako	12 700 000	Douze millions sept cent mille

Date

Le Fournisseur

MEDICAL CONFORT

TOUT POUR EQUIPEMENT TECHNIQUE ET MEDIAUX VENTE REPARATION
MAINTENANCE ET ENTRETIEN MISSIRA RUE ACHKABAD PORTE 1244 TEL 93 63 96 02 NIF
082255280N RCCMABKO2025B4388 COMPTE ML0160122002040147161849BDM

DESCRIPTION TECHNIQUE

DRPCR N°0012/MSDS-CPM-VI-2025

Désignation		Description détaillée de l'article		délai	lieu
1.	maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako	la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako REPLACEMENT ET REPROGRAMMATION TIMEKEEPER GENERATEUR PROTECTION CARTE GTCB 3 RELODING SOLWARE REPLACEMENT FIBRE OPTIQUE ENDOMMAGE	01	1 mois	CPM VI-B

Date

Le Fournisseur

MEDICAL CONFORT

TOUT POUR EQUIPEMENT TECHNIQUE ET MEDIAUX VENTE REPARATION
MAINTENANCE ET ENTRETIEN MISSIRA RUE ACHKABAD PORTE 1244 TEL 93 63 96 02 NIF
082255280N RCCMABKO2025B4388 COMPTE ML0160122002040147161849BDM

1. Lettre de soumission

Demande de Renseignements et de Prix N° : 012/MSDS – CPM VI 2025

A : Monsieur le Directeur Général de la Clinique Périnatale Mohammed VI.

Messieurs et/ou Mesdames,

Je soussigné **MEDICAL CONFORT** agissant au nom et pour le compte de **MEDICAL CONFORT**,
Tel : 93 63 96 02, NIF : 082255280N RC MABKO 2025B4388 Faisant élection de domicile à
Missira Rue Achkabad Porte 1244, Tel. : 93 63 96 02 **Bamako-Mali**,

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser, conformément à la Demande de Renseignements et de Prix relative à maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako pour la somme de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-six mille (14 986 000) *FCFA* ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché, un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le Soumissionnaire

MEDICAL CONFORT

TOUT POUR EQUIPEMENT TECHNIQUE ET MEDIAUX VENTE REPARATION
MAINTENANCE ET ENTRETIEN MISSIRA RUE ACHKABAD PORTE 1244 TEL 93 63 96 02 NIF
082255280N RCCMABKO2025B4388 COMPTE ML0160122002040147161849BDM

Acte d'engagement

A

Monsieur le Directeur Général de la Clinique Périnatale Mohammed VI.

Messieurs :

Je soussigné **MEDICAL CONFORT** agissant au nom et pour le compte de **MEDICAL CONFORT**,
Tel : 93 63 96 02, NIF : 082255280N RC MABKO 2025B4388 Faisant élection de domicile à
Missira Rue Achkabad Porte 1244, Tel. : 93 63 96 02 **Bamako-Mali**

Attestons, après avoir examiné les clauses du marché dont nous accusons ici officiellement
réception, nous, soussignés, offrons de réaliser, conformément à la Demande de
Renseignements et de Prix relative à maintenance et entretien du scanner type optima CT
540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako pour la somme
de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-six mille (14 986 000) *FCFA* TTC.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les
dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Je m'engage à commencer et terminer la parfaite exécution du marché dans une durée de
un (01) mois conformément aux lois en vigueur au Mali, les jours et années mentionnés ci-
dessous.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22
du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne
intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché, un
avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir
le marché.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent marché feront l'objet de
virements au compte bancaire **N°ML ML0160122002040147161849** de la BDM SA à
Bamako selon les modalités de paiement prévues dans le marché.

Fait à Bamako le

Le Fournisseur

MEDICAL CONFORT

TOUT POUR EQUIPEMENT TECHNIQUE ET MEDIAUX VENTE REPARATION
MAINTENANCE ET ENTRETIEN MISSIRA RUE ACHKABAD PORTE 1244 TEL 93 63 96 02 NIF
082255280N RCCMABKO2025B4388 COMPTE ML0160122002040147161849BDM

FACTURE PROFORMA 0362MC

DOIT : Clinique Périnatale Mohammed VI-B Date :

Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Livraison
Réparation revêtement avec matière et plomb pour deux portes plombées	01	550 000	550 000	15 jours CPMVI-B
-Etude de définition de zone à accès règlementé -Mise en place de pictogramme et trèfles de radioprotection -Affichage d'un plan d'orientation et de sécurisation du service de radiologie	01	455 000	455 000	
Vitre plombée de 200x50 cm de hauteur et largeur épaisseur de la vitre 1.8cm équivalent plomb 0.34mm	01	1 100 000	1 100 000	
TOTAL HT			2 105 000	
TVA			378 900	
Total TTC			2 483 900	

Arrêté la présente Facture proforma à la somme toutes taxes comprises de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE NEUF CENT** *Francs CFA* (2 483 900).

Le Fournisseur

Clinique Périnatale Mohammed-VI B

Tél : 20 23 29 58

**RAPPORT D’EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PRIX EN
REPOSE A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A
COMPETITION RESTREINTE (DRPCR) N° 0012/MSDS-CPM-VI-B
RELATIVE A LA MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU SCANNER TYPE
OPTIMA CT 540 DE MARQUE HEALTHCARE DE LA CLINIQUE
PERINATALE MOHAMMED-VI BAMAKO.**

FINANCEMENT : Budget National – Exercice 2025

Objet :

Maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako.

Référence du Marché : DRPR n°0012CPMVI/2025.

Date et numéro de la lettre d'invitation : N°097/CPM-VI du 20 juin 2025.

Date et lieu de dépôt des offres : lundi 01 juillet 2025, au secrétariat de la Clinique Périnatale Mohammed-VI B.

Date et lieu d'ouverture des offres : lundi 01 juillet 2025, à 10 heures 00 mn, à la Clinique Périnatale Mohammed-VI B.

Nombre de candidat invité : Cinq (05)

Nombre de plis reçus : Cinq (05)

- 1 MAFAIP SARL
- 2 SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION
- 3 RAYETEC
- 4 ACTION SANTE LOGISTIQUE
- 5 MEDICAL CONFORT

Membres de la commission d'analyse :

- Mme Fatoumata MAGUIRAGA (Présidente) ;
- M. Makan DANSOKO (Rapporteur) ;
- M. Lassana CAMARA (Membre) ;
- Mme Kadidia SANOGO (Membre)

Déroulement :

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 01 juillet 2025 à 10 heures 00 mn dans la salle de conférence de ladite Clinique. Cette ouverture a donné les résultats ci-après.

1	MAFAIP SARL	15 576 000 F CFA TTC
2	SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION	17 700 000 F CFA TTC
3	RAYETEC	17 818 000 F CFA TTC
4	ACTION SANTE LOGISTIQUE	18 172 000 F CFA TTC
5	MEDICAL CONFORT	14 986 000 F CFA TTC

VERIFICATION DES OFFRES :

TABLEAU N°1 : VERIFICATION DE LA FOURNITURE ET DE LA CONFORMITE DES PIECES

N° Ordre	Désignation des pièces	SOUSSIONNAIRES				
		Pli n°1: MAFAIP SARL	Pli n°2: SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION	Pli n°3 : RAYETEC	Pli n°4 : ACTION SANTE LOGISTIQUE	Pli n°5 : MEDICAL CONFORT
1	Soumission et engagement (datée et signée)	FC	FC	FC	FC	FC
2	Registre du commerce.	FC	FC	FC	FC	FC
3	Certificat de non faillite datant de moins de 3 mois.	FC	FC	FC	FC	FC
4	Carte d'Identification fiscale (NIF).	FC	FC	FC	FC	FC
5	Quitus fiscal en cours de validité.	FC	FC	FC	FC	FC
7	Marché similaire	FNC	FC	FC	FC	FC
8	Spécifications techniques	FC	FC	FC	FC	FC
9	Sociétés nouvellement créées- Expérience Personnel (CV)	SO	SO	SO	SO	SO
10	Etats financiers	FC	FC	FC	FC	FC
11	Sociétés nouvellement créées -Ligne de crédit	SO	SO	SO	SO	SO
12	Attestation de la TVA	FC	FC	FC	FC	FC
13	Conclusion	Rejeté	Retenu	Retenu	Retenu	Retenu

FC : Fourni conforme

FNC : Fourni Non Conforme

NF : Non Fourni

Sans Objet : SO

Pli n°1 (MAFAIP SARL) :

- Ce soumissionnaire a fourni un marché similaire dont l'objet est différent de la maintenance du scanner,
- En conséquence l'offre du pli n°1 est écartée pour la suite de l'évaluation.

CORRECTION DES ERREURS EVENTUELLES :

■ TABLEAU N°2 : RECAPITULATIF ET COMPARAISON DES OFFRES.

■

- Ministère de la Santé et du Développement Social/CPM-VI B
- Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte n°0012/MSDS-CPM VI /2025.
- Date de remise des plis : lundi 01 juillet 2025 à 10 heures 00 mn.
- Date d'ouverture des plis lundi 01 juillet 2025 à 10 heures 00 mn.
- Lieu d'ouverture : CPM-VI/MSDS

N°	Noms soumissionnaire	Montant lu publiquement TTC	Erreur	Montant corrigé	Rang	Observations
1	SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION	17 700 000	Néant	17 700 000	2 ^{eme}	Néant
2	RAYETEC	17 818 000	Néant	17 818 000	3 ^{eme}	Néant
3	ACTION SANTE LOGISTIQUE	18 172 000	Néant	18 172 000	4 ^{eme}	Néant
4	MEDICAL CONFORT	14 986 000	Néant	14 986 000	1 ^{er}	Néant

Observations :

Après vérification, aucune erreur ou omission n'a été constatée sur l'offre du pli n°5.

Vérification de la Post Qualification

A l'issue des travaux :

Le soumissionnaire du pli n°5 MEDICAL CONFORT, déclaré substantiellement conforme et dont l'offre a été évaluée et classée la 1^{ère} moins – disant, est qualifié dans la mesure où son offre répond au critère de post qualification.

CONCLUSION :

A l'issue de l'évaluation et du classement des offres consécutives à la Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte DRPCR n°0012/MSDS-CPM VI-B/2025 relative à la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako. Ces prestations sont à réaliser à la clinique Périnatale Mohammed VI, la commission propose le soumissionnaire n°5 (MEDICAL CONFORT), comme attributaire provisoire du contrat, pour un montant de quatorze

millions neuf cent quatre-vingt-six mille (14 986 000) *FCFA* TTC, et un délai d'exécution d'un (01) mois à compter de la date de notification du contrat.

Bamako, le.

Le Rapporteur

Le Président de séance

M. Makan DANSOKO

Mme Fatoumata MAGUIRAGA

Ont signé

Membres :

- **M. Lassana CAMARA**

CPM-VI/MSDS

~ **Kadidia**

SANOGO

CPM-VI/MSDS

MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL

SECRETARIAT GENERAL

CLINIQUE PERINATALE MOHAMMED VI
BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION
RESTREINTE (DRPCR) RELATIVE A LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN
DU SCANNER TYPE OPTIMA CT 540 DE MARQUE HEALTHCARE DE LA
CLINIQUE PERINATALE MOHAMMED-VI BAMAKO.

DRPCR N°0012/MSDS-CPM-VI-2025

Passation des Marchés de Fournitures ou de Services courants

Financement : Budget National – Exercice 2025

Préface

Ce Dossier type de Demande de Renseignements et de Prix a été préparé par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) pour la passation de marchés de fournitures ou de services par Demande de Renseignements et de Prix (DRP), qu'elle soit à compétition ouverte ou restreinte

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- L'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation
- Les Instructions aux Candidats
- La Lettre de soumission de l'offre
- Le Cadre de devis estimatif
- Le Cadre du bordereau des prix unitaires
- La Description technique des fournitures
- Le Modèle de formulaire de contrat ;

L'Autorité contractante doit prendre soin de compléter l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation et d'indiquer les prescriptions techniques et les quantités dans le Cadre de devis estimatif.

Le Candidat doit prendre soin de compléter la lettre de soumission de l'offre, la garantie de soumission (le cas échéant), le devis estimatif, le bordereau des prix unitaires et d'indiquer les spécifications techniques. En outre, son offre doit comprendre les documents attestant qu'il est admis à concourir, possède les qualifications requises pour exécuter le marché si son offre est retenue et tout autre document stipulé dans la Demande de Renseignements et de Prix (DRP).

Table des Matières

Section I - Avis d'Appel à Concurrence ou Lettre de Demande de Renseignement et

de Prix..... Erreur ! Signet non défini.

Avis d'Appel à la concurrence **Erreur ! Signet non défini.**

Lettre d'invitation..... **Erreur ! Signet non défini.**

Section II - Instructions aux Candidats..... Erreur ! Signet non défini.

Section III – Modèles d'annexes Erreur ! Signet non défini.

1. Lettre de soumission..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Cadre du Devis estimatif..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. Cadre du Bordereau des prix unitaires **Erreur ! Signet non défini.**

4. Description technique des Fournitures ou de services courants**Erreur ! Signet non défini.**

5. Formulaire de Contrat

MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL

SECRETARIAT GENERAL

CLINIQUE PERINATALE MOHAMMED VI
BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

Lettre d'invitation

Objet : maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako.

Réf. : DRPCR n° 0012/MSDS – CPMVI 2025

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| – MEDICAL CONFORT | TEL: 93 63 96 02 |
| – SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION | TEL : 78 42 78 42 |
| – MAFAIP | TEL : 79 96 48 97 |
| – ACTION SANTE LOGISTIQUE | TEL : 20 2833 22 |
| – RAYETEC | TEL : 70 37 58 33 |

Mesdames/Messieurs,

1. Le Directeur Général de la Clinique Périnatale Mohammed VI de Bamako sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako. Ces prestations sont à réaliser à la clinique Périnatale Mohammed VI, pendant une durée de un (01) mois.
2. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et ses textes d'application.
3. La Demande de Renseignement et de Prix est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| – MEDICAL CONFORT | TEL: 93 63 96 02 |
| – SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION | TEL : 78 42 78 42 |
| – MAFAIP | TEL : 79 96 48 97 |
| – ACTION SANTE LOGISTIQUE | TEL : 20 2833 22 |
| – RAYETEC | TEL : 70 37 58 33 |

Les exigences en matière de qualifications sont :

a) Capacité technique :

- avoir réalisé au moins un (01) marché similaire au cours des années 2020 à 2024, prouvés soit par les attestations de bonne exécution, soit par les procès-verbaux de réception provisoire ou définitive et les copies des pages de garde et de signature du marché

correspondant ou tout document émanant d'institutions publiques ou parapubliques ou internationales ; on entend par marché similaire de maintenance et d'entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako.

- **les sociétés nouvellement créées** et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôts des offres : Elles sont dispensées de la présentation des états financiers et la preuve des expériences similaires. Toutefois, pour l'appréciation des expériences, la candidature de ces sociétés sera examinée au regard des capacités professionnelles et techniques par le biais des expériences et références de leurs dirigeants ou collaborateurs. Pour ce faire, elles doivent fournir les CV d'au moins un membre du personnel ayant une expérience similaire .

b) Capacité financière :

- fournir les états financiers (bilan, extraits de bilan et compte d'exploitation) de l'**année 2024**, certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'Ordre. Sur ce bilan doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « bilan ou extrait de bilans conforme aux déclarations souscrites au service des impôts » ;
- **les sociétés nouvellement créées**, doivent fournir une attestation bancaire de ligne de crédit ou de disponibilité de fonds d'un montant de **4 500 000 FCFA**.

5. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :

- Inscription au registre de commerce ou copie certifiée ;
- Quitus fiscal ou copie certifiée ;
- Copie certifiée de la carte d'Identification Fiscale ;
- Certificat de non faillite datant de moins de 3 mois ;
- Attestation de la TVA ;
- fournir la procuration du signataire de la soumission (le cas échéant).

6. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : Direction de la Clinique Périnatale Mohammed VI, sise Sebénicoro, Bamako, Tél. : 20 23 53 23/66 72 26 59 au plus tard le/2025 à 10 heures 00 mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Les offres doivent être valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-après : Direction de la Clinique Périnatale Mohammed VI, sise Sebénicoro, Bamako, Tél. : 20 23 53 23/66 72 26 59 au plus tard le2025 à 10 heures 00 mn.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Général

Dr Fatoumata MAGUIRAGA

Chevalier de l'Ordre National

Section II - Instructions aux Candidats

L'objet de la Section I est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leur offre en réponse à la publication d'une Demande de Renseignements et de Prix (DRP) conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- | | |
|--|---|
| 1. Dispositions générales | 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire. |
| 2. Éclaircissements apportés au Dossier d'appel concurrence | 2.1 Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'Autorité contractante, par écrit, à l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans la DRP. L'Autorité contractante répondra par écrit, au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard six (6) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'origine) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel à la concurrence au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. |

B. Contenu du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix

- | | |
|------------------------------|--|
| 3. Contenu du Dossier | 3.1 Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. |
|------------------------------|--|

Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) l'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ;
- (b) les Instructions aux Candidats ;
- (c) le Modèle de lettre de soumission de l'offre ;
- (d) le Modèle de garantie de soumission ;
- (e) le Modèle d'autorisation du Fabricant ;
- (f) le Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé ;
- (g) le Cadre de devis estimatif ;
- (h) le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- (i) la Description technique des fournitures ;

- (j) le Modèle de garantie de bonne exécution ;
- (k) le Modèle de formulaire de contrat ;
- (l) le Modèle de rapport d'évaluation des offres.

3.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de DRP.

C. Préparation de l'offre en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix

- | | | |
|---|-----|--|
| 4. Langue de l'offre | 4.1 | L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, ladite traduction fera foi. |
| 5. Documents constitutifs de l'offre | 5.1 | <p>L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) la lettre de soumission remplie, datée et signée ;(b) la garantie de soumission dûment établie, le cas échéant ;(c) le Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;(d) le devis estimatif dûment rempli, daté et signé ;(e) la spécification technique des fournitures dûment élaboré, datée et signée ;(f) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat est admis à concourir ;(g) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat possède les qualifications requises pour exécuter le Contrat si son offre est retenue ; et(h) tout autre document stipulé dans la DRP. |
| 6. Mention du prix | 6.1 | Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le prix total de l'offre, toutes taxes comprises. Il y indiquera également tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais. Le prix total sur la lettre de soumission doit correspondre au total TTC du devis estimatif. |
| | 6.2 | Le soumissionnaire complétera le Bordereau des prix unitaires, le tableau des spécifications techniques en indiquant les caractéristiques de chaque article et les délais de livraison qu'il propose. |
| 7. Monnaies de | 7.1 | Les prix seront libellés en FCFA. |

l'offre

- 8. Délai de validité des offres** 8.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
- 9. Garantie de soumission** 9.1 Dans le cadre des Demandes de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte, le Candidat fournira une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre, comme spécifié dans l'avis d'appel à la concurrence. Cette garantie devra être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant dans le présent dossier.

D. Dépôt des offres

- 10. Cachetage et marquage des offres** 10.1 Les Soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel à concurrence et ;
 - (b) portera le nom du marché, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
- 11. Date et heure limite de dépôt des offres** 11.1 Les offres proposées en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 12. Ouverture des plis par l'Autorité contractante** 12.1 L'Autorité contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.
- 12.2 L'Autorité contractante préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis qui sera remis à tous les soumissionnaires.
- 13. Evaluation et Comparaison des offres** 13.1 L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à :
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des spécifications techniques et, le cas échéant, de la garantie de soumission ;
 - la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas

échéant, les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

- l'élaboration d'un tableau récapitulatif et de comparaison des offres évaluées.

F. Attribution du marché

14. Attribution du marché 14.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant soumis l'offre conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix, évaluée la moins distante.

15. Information des candidats 15.1 Après l'avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d'attribution, l'Autorité contractante avise immédiatement les autres Soumissionnaires du rejet de leurs offres, et leur restitue les garanties de soumission. L'autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les motifs du rejet de son offre, le montant du marché attribué, le nom de l'attributaire, ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite.

16. Notification du contrat 16.1 Les contrats, après accomplissement des formalités d'approbation doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution. La notification consiste en un envoi du contrat signé au titulaire. Le marché entre en vigueur dès sa notification ou à une date ultérieure si le marché le prévoit.

17. Garantie de bonne exécution 17.1 Le cas échéant, la garantie de bonne exécution est constituée dès la notification du marché, et en tout état de cause préalablement à tout mandatement effectué au titre du marché. Le titulaire du marché fournira la garantie de bonne exécution, conformément à la réglementation en vigueur, en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant en annexe.

18. Recours 18.1 Tout candidat ou soumissionnaire s'estimant injustement évincé des procédures de passation des marchés peut exercer un droit de recours dans les conditions fixées au CMP.

Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de soumission

Date :

Demande de Renseignements et de Prix N° : 012/MSDS – CPM VI 2025

A : Monsieur le Directeur Général de la Clinique Périnatale Mohammed VI.

Messieurs et/ou Mesdames,

Je soussigné(e)(nom et titre du titulaire du contrat),
Agissant au nom et pour le compte de (nom du Bureau/Firme)
Inscrit au Registre du Commerce sous le n°
Numéro d'identification fiscale (NIF) :
Faisant élection de domicile à :

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser, conformément à la Demande de Renseignements et de Prix relative à maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako pour la somme de *[indiquer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres]* ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché, un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à Bamako le

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Ministère de la Santé et du Développement Social.
Clinique Périnatale Mohammed VI Bamako

Demande de Renseignements et de Prix N° : 0012 /MSDS – CPM VI 2025 Date de remise des offres :

2. Cadre du Devis estimatif
(A remplir par le soumissionnaire)

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1	maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako	1			un (01) mois	CPM VI

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Ministère de la Santé et du Développement Social.
Clinique Périnatale Mohammed VI Bamako

Demande de Renseignements et de Prix N° : 0012/MSDS – CPM VI 2025 Date de remise des offres :

3. Cadre du Bordereau des prix unitaires
(à remplir par le soumissionnaire)

No	Désignation	Prix unitaires en Chiffres	Prix unitaires en Lettres
1.	maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako		

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Ministère de la Santé et du Développement Social.
Clinique Périnatale Mohammed VI Bamako

Demande de Renseignements et de Prix N° : 0012 2025/MSDS – CPM VI Date de remise des offres :

4. Description technique des Fournitures ou de services courants

No	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
				délai	lieu
1.	maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako	la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako REPLACEMENT ET REPROGRAMMATION TIMEKEEPER GENERATEUR PROTECTION CARTE GTCB 3 RELODING SOLWARE REPLACEMENT FIBRE OPTIQUE ENDOMMAGE	1	un (01) mois	CPM VI

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

1. Formulaire de renseignements sur le Candidat (Sans objet)

Date : *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Avis No. : *[Insérer les références de l'Avis d'Appel à concurrence]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[Insérer la dénomination légale du Soumissionnaire]</i>
2. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce : <i>[Insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire au registre du commerce : <i>[Insérer l'année d'enregistrement]</i>
4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[Insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[Insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[Insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fax : <i>[Insérer le no de téléphone/fax du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[Insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <i>[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée

2. Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)(Sans objet)

[La banque remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [Insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [Insérer date]

Garantie de soumission no. :[Insérer N° de garantie]

Nous avons été informés que [Identifier le candidat] (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres n°. [Insérer n° de l'avis d'appel d'offres] pour la livraison de fournitures et/ou la prestation de services [Insérer la description appropriée selon les cas] et vous a soumis son offre en date du [Insérer date du dépôt de l'offre] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Soumissionnaire, nous [Insérer nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [Insérer la somme en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible]. _____ [Insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

S'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs ; ou

s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou

si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il :

ne signe pas le Marché ; ou

ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou

s'il a fait l'objet d'une sanction du Comité de règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) ou d'une juridiction compétente, conduisant à la saisine des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 127 et 128 du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

La présente garantie expire :

(a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou

(b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) trente (30) jours après l'expiration du délai de validité de l'Offre ainsi que spécifié aux DPAO et dans la lettre de soumission du candidat. Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date.

En tout état de cause, la présente garantie de soumission doit être établie conformément à l'Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie (encore appelée garantie à première demande) et à ses mentions obligatoires.

Signature de la banque

3. Modèle d'autorisation du Fabricant (Sans objet)

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation]

Date [Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

DRP No. : [Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]

A : [Insérer nom complet de l'Autorité contractante]

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de [Indiquer les fournitures produites] ayant nos usines [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du Soumissionnaire] à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour la Demande de Renseignement et de Prix N°[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix] pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause de garantie prévue au Cahier des Clauses administratives générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus dans le cadre de cette Demande de Renseignement et de Prix.

Nom [Insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [Insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de [Insérer le nom complet du Fabricant]

En date du _____ jour de _____ [Insérer la date de signature]

4. Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé (Sans objet)

[Le Soumissionnaire exige du Distributeur Agréé qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Distributeur Agréé et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Distributeur Agréé. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation]

Date [Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

DRP No. : [Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]

A : [Insérer nom complet de l'Autorité contractante]

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Distributeur Agréé] sommes distributeur agréé de [Indiquer les fournitures produites], suivant l'agrément [Indiquer les références de l'agrément], ayant nos sites [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du Soumissionnaire] à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour la Demande de Renseignement et de Prix N°[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix] pour ces fournitures.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause de garantie prévue au Cahier des Clauses administratives générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus dans le cadre de cette Demande de Renseignement et de Prix.

Nom [Insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [Insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de [Insérer le nom complet du Distributeur Agréé]

En date du _____ jour de _____ [Insérer la date de signature]

5. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par un organisme financier) (Sans objet)

[Sur demande du Titulaire, l'organisme financier (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italique]

Date : _____

DRP n° : 002 _____

_____ [Insérer nom et adresse de l'organisme financier d'émission]

Bénéficiaire : _____ [Insérer les nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Garantie de bonne exécution no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché no. _____ [Insérer le n°] en date du _____ [Insérer la date] pour l'exécution de _____ [Insérer la description des fournitures et/ou services connexes] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous _____ [Insérer le nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ [Insérer la date] _____ [Insérer le mois] 2 _____ [Insérer l'année], ¹ et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les

¹ La date est établie conformément à l'article 17.4 des Cahier des Clauses administratives générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie du Titulaire en vertu de l'article 27.2 du CCAG/CCAP. Dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, le Maître d'Ouvrage devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie.

articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°du Ministère chargé des Finances.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

[Insérer la signature]

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

6. Modèle d'Attestation bancaire de disponibilité de crédits (Sans objet)

Nous soussigné, (nom de la banque) ayant notre siège à
..... (adresse de la banque), attestons par la présente que l'Entreprise
..... (nom de l'entreprise), domiciliée chez nous sous le numéro de compte
..... (numéro de compte de l'Entreprise), dispose de liquidités et ou de facilités
de crédits net de tous autres engagements contractuels et à l'exclusion de tout paiement
d'avance qui pourraient être faits dans le cadre du marché relatif à la fourniture de
..... (Désignation des fournitures), d'un montant de (montant de
l'attestation au moins égal à celui indiqué dans l'Avis d'Appel à Concurrence ou la Lettre de
Demande de Renseignement et de Prix) FCFA.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Date :

Signature et Cachet de la Banque

5. Formulaire de Contrat

CONTRAT No _____

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____

OBJET : Maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako.

TTTULAIRE : _____

MONTANT DU MARCHÉ : _____

DÉLAI D'EXÉCUTION : un (01) mois

FINANCEMENT : Budget National – Exercice 2025

CHAPITRE : _____

NATURE : _____

PRM : Directeur Général

ENREGISTRE au Service des Impôts

Aux termes de la Demande de Renseignements et de Prix N° 0012 intervenue le _____ entre le Directeur de la Clinique Périnatale Mohammed VI-B (ci-après désignée comme « L'Autorité Contractante ») d'une part et *[nom et adresse complète du Fournisseur]* (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

- ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare.

et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *[indiquer le prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le «Le montant du contrat»).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) La lettre de Soumission ;
- (b) Le devis estimatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire];
- (c) Le Bordereau des prix unitaires ;
- (d) Les spécifications techniques ;

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de *[à préciser en lettres et en chiffres]* F.CFA, Toutes Taxes Comprises (TTC). Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

- Le délai d'exécution du présent marché est d'un (01) mois conformément aux lois en vigueur au Mali, les jours et années mentionnés ci-dessous.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera suivant les modalités ci-après : *[Inscrire les modalités de paiement retenues]*.

Les règlements au profit du fournisseur (ou du prestataire de service) au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte N° *[à préciser]* ouvert au nom de l'entreprise *[à préciser]* à la Banque *[à préciser]* à *[Pays à préciser]*, après livraison et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante ».

ARTICLE 6 :NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 :GARANTIE DE BONNE EXECUTION (Sans objet)

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent

(5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de *[Insérer le montant en FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]*.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 :RECEPTION

Les contrats de prestations donnent lieu à une réception unique ou partielle (mensuelle ou trimestrielle) constatée après service. Après constatation de l'effectivité du service, l'administration délivre une attestation de service fait.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un deux mille cinq centième (1/2500^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenu de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 :RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 :LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13: SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

- EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif à la maintenance et entretien du scanner type optima CT 540 de marque healthcare de la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako, conclu entre la Clinique Périnatale Mohammed-VI Bamako et l'entreprise [indiquer la raison sociale et l'adresse complète de l'entreprise] passé après Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte, pour un montant de (préciser le montant du marché) FCFA Toutes Taxes Comprises, financé par le Budget National – Exercice 2025, à hauteur de 100% pour une durée d'exécution d'un (01) mois, conformément aux lois en vigueur au Mali, les jours et années mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par Le fournisseur Bamako, le _____	Conclu par Le Chef de Service Administration et Finances Bamako, le _____
Vu par Le Contrôleur Financier Bamako, le _____	Approuvé par Le Directeur Général Bamako, le _____